

Bulletin d'inscription troc-puces du dimanche 27 JUILLET 2025

à retourner avant le 26-07-2025

à Kuzul Skoazell Diwan Bro Aven (comité de soutien Diwan de l'Aven) – Troc et puces
Aurélie MARTIN – KROAZ HENT GAR – 29910 TREGUNC
Contact : Aurélie MARTIN 06 70 98 12 09 aurelie.martin33@orange.fr

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation (il ne vous sera pas renvoyé de courrier). Joindre obligatoirement une copie de votre pièce d'identité ou pour les commerçants une copie de votre rcs.

Partie à garder

Partie à découper

Nom – Prénom + Tél :

E-mail :

Né(e) le : à (ville et département)

Adresse :

Professionnel Particulier Association

N° carte d'identité : Délivrée le : à :

Ou n° permis de conduire : Délivré le : à :

N° immatriculation de mon véhicule :

N° registre du commerce (pour les professionnels) :

Pour les particuliers :

Je, soussigné, certifie sur l'honneur n'avoir pas participé à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Je désire louer :

Emplacement extérieur sans table : voiture (7 m linéaires) : 14 €

voiture + remorque (10 m linéaires) : 20 €

fourgon (12 m linéaires) : 24 €

possibilité d'avoir des tables : la table de 1m80 (véhicule obligatoire) : 2 €

Ci-joint chèque de € à l'ordre de Kuzul Skoazell Diwan Bro Aven

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve. Fait à le

Signature

Règlement

1 – Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs.

2 – Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.

3 – Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.

4 – L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.

5 – Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.

6 – Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.

7 – En cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser 75% des sommes versées pour réservation. Néanmoins, d'éventuelles conditions climatiques difficiles pourront être prises en compte et occasionneront un remboursement total pour les emplacements extérieurs.

8- La mise en place pourra être effectuée à partir de 7h du matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h00 et ne remballeront qu'à partir de 18h00.

9 – La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement.

10 – La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.

11 – L'association se réserve le droit de retourner les chèques et mandats lorsque le nombre de places sera atteint.

12 – Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.

13 – L'organisation se réserve la vente de produits alimentaires.

14- L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le 27 Juillet 2024